



Pour toute
demande ou retrait de passeport
merci de prendre un
rendez-vous au 03.88.64.66.66
**PASSEPORT À RÉCUPÉRER SOUS 3 MOIS,
SINON IL SERA INVALIDÉ PAR LA PRÉFECTURE**

PASSEPORT BIOMETRIQUE

PIECES À FOURNIR

Tous les documents fournis doivent être originaux et récents de moins de 3 mois.
La présence du demandeur est obligatoire et les mineurs doivent être accompagnés de leur représentant légal muni d'un justificatif de son identité.

ADULTES

ENFANTS MINEURS

Le formulaire CERFA
rempli au stylo noir, en majuscule et avec les accents

2 photos d'identité récentes et identiques
Nous ne faisons pas les photos !

1 justificatif de domicile original au nom du demandeur
(Facture Gaz, Electricité ou Téléphone ou avis d'imposition ou avis de non-imposition ou quittance de loyer ou attestation d'assurance logement ou fiche de salaire)
➤ Si vous n'avez pas de justificatif à votre nom : fournir 1 justificatif de domicile au nom de la personne qui vous héberge, sa carte d'identité et une attestation sur l'honneur d'hébergement.

L'ancien passeport

1 pièce d'identité (originale pas de copie)
Si la carte d'identité est périmée depuis + de 2 ans ou si vous n'en possédez pas, fournir
+ 1 copie intégrale de l'acte de naissance récent de moins de 3 mois

1 pièce d'identité du parent qui vient déposer la demande
en cas de garde alternée
+ 1 justificatif de domicile et copie de la carte d'identité des 2 parents

Timbres fiscaux disponible au bureau de tabac, à la papèterie, ou au Trésor Public

86 € en timbres fiscaux

moins de 15 ans : timbres fiscaux de 17 €
plus de 15 ans : timbres fiscaux de 42 €

en cas de perte ou de vol du passeport
déclaration de perte à faire à la Mairie au moment du dépôt de la demande
ou
déclaration de vol à faire à la Gendarmerie

en cas de changement de situation (mariage, divorce, décès du conjoint, ...)
+ acte de mariage *ou* de décès
en cas de divorce pour une femme souhaitant conserver l'usage de son nom d'épouse, ou pour un mineur de parents divorcés
+ le jugement de divorce du T.G.I.

ATTENTION ! NOUVELLES NORMES

POUR LES PHOTOS :

Tête nue, sur fond clair, sans lunettes,
Format 35 mm x 45 mm - Hauteur du visage entre 32 et 36 mm

